

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/06/2025  
Reçu en préfecture le 03/06/2025  
Publié le  
ID : 038-213801004-20250527-DEL\_20250527\_03-DE



**Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Audrey BUISSON, Martine PUGLISI, Thierry GALIFOT, Jérôme LOOSDREGT, Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 23 mai 2025	Vendredi 23 mai 2025	Mardi 3 juin 2025

**3- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Mise en place de la vidéo-protection au titre de l'année 2025**

Vu la délibération n°DEL\_20250408\_06 sollicitant une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du projet de mise en place de la vidéo-protection au titre de l'année 2024.

Après avoir procédé à la première phase de l'opération sus-mentionnée, il est nécessaire de terminer le projet avec la deuxième phase de déploiement de la vidéo-protection.

Il est rappelé au conseil municipal les différents objectifs du projet concernant les travaux de mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection :

- la surveillance des entrées/sorties de ville avec des caméras permettant de lire les plaques d'immatriculation des véhicules (sans LAPI). L'objectif est de permettre à la Gendarmerie d'identifier des véhicules recherchés pour des faits commis sur la commune ou la traversant,
- la surveillance de certaines zones publiques sensibles pour diminuer le sentiment d'insécurité, dissuader les actes de délinquances et d'incivilités et obtenir une vue d'ambiance des faits de délinquance,
- la surveillance des bâtiments publics pour limiter les dégradations de ceux-ci et surveiller leurs abords.

Enfin, il est rappelé que le système sera principalement utilisé en relecture des images enregistrées, pour retracer a posteriori un évènement. Il pourra également être utilisé pour visualiser les caméras en temps réel, lors de manifestations ponctuelles.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre de la phase 2025, pour un montant global estimé à 87 339,77 HT€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
État au titre de la FIPD	0,0€
Département	
Région	43 669,89€
Commune	43 669,88€

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :**

- **adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes la subvention au titre de l'année 2025,
- **autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**Décision : Adoptée avec 19 voix pour et 1 abstention**

